

**CONCOURS EXTERNE SUR ÉPREUVES D'ADMISSION
AU CORPS DES SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE**

ZONE 1

**ÉPREUVE DE
COMPOSITION DE CULTURE GÉNÉRALE
SESSION MARS 2025**

(Durée : 03 heures – coefficient : 7 – note éliminatoire < 6/20)

Extrait de l'arrêté du 27 avril 2011 modifié

ANNEXE I – I – 1.1.

Cette épreuve consiste en la rédaction d'un devoir sur un sujet d'ordre général, ayant pour objectif d'évaluer les qualités rédactionnelles des candidats.

Il est notamment attendu qu'ils aient une bonne culture générale et qu'ils présentent de bonnes aptitudes à exposer leur point de vue grâce à une argumentation pertinente.

Le devoir devra être soigneusement organisé (introduction – parties – conclusion) et une attention particulière sera portée à la maîtrise de la langue française.

Sujet : L'argent dans le sport : moteur de développement ou source de dérives ?